

Les obligations de chacun :

Elles découlent du règlement de fonctionnement et consistent notamment à :

- Respecter la vie privée, l'intimité, la liberté d'opinion et la religion de toute personne présente dans l'établissement.
- Observer et respecter les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire minimum exigibles dans le respect des autres.
- Entretenir et garder sa chambre dans un état constant d'ordre et de propreté et participer aux tâches communes d'entretien du logement alloué et du bloc sanitaire correspondant.
- Ne pas consommer, ni introduire, ou faire circuler de l'alcool, ou substance illicite.
- Ne pas faire usage de la violence, sous quelque forme que se soit.
- Respecter le personnel et les locaux de l'établissement.
- Pour les personnes disposant de revenus, s'acquitter tous les mois, de la participation financière relative à l'hébergement, à la hauteur de 15 % des revenus.
- Le non respect de ces obligations entraîne l'application des sanctions prévues au règlement de fonctionnement communiqué à l'hébergée.
- Respecter ses engagements dans le cadre du travail par objectifs avec le référent social.

Modalités de fonctionnement :

- Les entrées et sorties sont libres de 8h00 à 21h00
- En accord avec le Directeur du CHRS, ou son adjoint, une sortie anticipée, ou un accès plus tardif, peuvent être autorisés à titre dérogatoire après avis motivé du travailleur social référent.
- Les visites des personnes extérieures sont interdites. Néanmoins, les résidents peuvent recevoir leurs ascendants ou descendants après avis motivé du travailleur social référent et accord du Directeur d'établissement

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NICE



www.ccas-nice.fr

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Centre d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes (CASF)

Direction des Logements et Hébergements d'Insertion



Mise à jour : Février 2015

Coordonnées

Centre d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes

Maison du Cœur
1, rue du Choeur
06300 NICE

Présentation

Le Centre d'Accueil et de Stabilisation pour Femmes propose un hébergement temporaire renouvelable par période

Quatorze places pour femmes seules et majeures sont proposées dans un établissement autonome permettant un hébergement en chambre double ou individuelle avec, collectivement, salle de bains, salon, salle à manger et cuisine, buanderie.

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- d'un Directeur et son Adjoint
- de travailleurs sociaux éducatifs
- d'un psychologue
- d'un personnel d'accueil, de veille et d'entretien

Modalités de candidature

Les candidatures sont instruites et adressées au Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) par le travailleur social ayant en charge le suivi de la personne.

Les dossiers sont transmis au CHRS par le SIAO en fonction des places disponibles.

- Entretien individuel de présentation
- Décision d'admission prononcée par le Directeur du CHRS

Modalités de prise en charge

L'accompagnement des personnes accueillies en places de stabilisation s'articule autour d'un projet socio-éducatif permettant de travailler sur des propositions de relogement et d'insertion.

Sont prévus :

- *des entretiens individualisés :*
 - . hebdomadaires au minimum, avec le travailleur social chargé de l'accompagnement.
 - . avec le psychologue sur demande des hébergées
 - . une évaluation de fin de prise en charge, à échéance du contrat.
- *un accompagnement autour de l'organisation de la vie quotidienne (santé, hygiène de vie, aide au budget etc. ...)*
- *des séances hebdomadaires de régulation de la vie collective*
- *des activités collectives autour d'ateliers divers et de sorties organisées en interne ou en partenariat avec d'autres structures identiques*
- *un espace informatique avec accès restreint à internet.*